

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 74/05

ASA 16/016/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

MYANMAR

Than Nyein (h), médecin, membre de la *National League for Democracy* (NLD, Ligue nationale pour la démocratie, parti d'opposition) et du Parlement élu, 67 ans

Londres, le 30 mars 2005

Than Nyein, emprisonné depuis 1997, est privé des soins médicaux requis par son état de santé, alors qu'il souffre de troubles qui pourraient mettre sa vie en danger. Amnesty International considère cet homme comme un prisonnier d'opinion, car il est détenu alors qu'il n'a fait que mener des activités politiques légitimes.

Depuis qu'il est en prison, Than Nyein a été hospitalisé à maintes reprises en raison de problèmes de foie et de vésicule biliaire. Selon certaines sources, son abdomen est gonflé et il présente les symptômes de maladies graves. Il n'a pourtant pas subi d'examen approfondi. La prison de Pyay, où il est incarcéré depuis janvier, ne serait pas en mesure de lui dispenser le traitement spécialisé nécessité par son état de santé.

À la fin de l'année 2004, un médecin de la prison lui a prescrit un traitement spécialisé, toutefois, les autorités n'auraient pas suivi ses recommandations. Un autre aurait préconisé, à la mi-février, le transfert de Than Nyein à Yangon (ex-Rangoon), afin qu'il bénéficie d'un traitement spécialisé, mais ce transfert n'a pas eu lieu.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au Myanmar, les soins médicaux dispensés dans les prisons sont insuffisants. Amnesty International a été informée de la mort d'un certain nombre de prisonniers politiques au cours de leur détention, ou peu de temps après leur remise en liberté : beaucoup sont morts des suites de troubles médicaux pour lesquels ils n'avaient pas été convenablement soignés en détention. Un grand nombre de prisonniers souffrent de maladies aggravées par la façon dont ils sont traités en prison, où les rations alimentaires et les soins médicaux sont insuffisants, et où les conditions s'apparentent souvent à un traitement cruel, inhumain ou dégradant.

Than Nyein dirigeait une clinique privée et travaillait en tant que médecin bénévole pour les Nations unies au Sri Lanka dans les années 1980. Membre de la *National League for Democracy* (NLD, Ligue nationale pour la démocratie), il a été élu député en 1990 à Yangon, la capitale. Lors de ces élections, son parti avait remporté plus de 80 p. cent des sièges au Parlement. Le gouvernement militaire n'a cependant jamais cédé le pouvoir.

En septembre 1997, Than Nyein a été condamné à une peine de sept ans d'emprisonnement pour avoir organisé une rencontre entre Daw Aung San Suu Kyi, dirigeante de la NLD, et des membres de cette formation. Lorsqu'il est arrivé au terme de sa peine, les autorités ne l'ont pas libéré. Elles ont renouvelé à maintes reprises les ordonnances de maintien en détention à son encontre, sans l'inculper ni le juger. En vertu de l'article 10-a de la Loi relative à la protection de l'État, le ministère de l'Intérieur peut placer en détention sans inculpation ni jugement toute personne soupçonnée de menacer la sécurité de l'État. Dans bien des cas, les autorités renouvellent maintes fois les ordonnances de détention. Amnesty International est préoccupée par le fait que la Loi relative à la protection de l'État est contraire aux droits fondamentaux à la présomption d'innocence et à un procès équitable, et qu'elle ne définit pas les actes menaçant la sécurité de l'État. Cette absence de définition permet aux autorités de placer arbitrairement en détention des personnes qui n'ont fait que mener des activités politiques pacifiques.

En septembre 2004, bien que son état de santé fût préoccupant, Than Nyein a observé une grève de la faim en signe de protestation contre son maintien en détention. Il aurait déclaré à un membre de sa famille : « *Il est absolument inhumain de prolonger, au titre de l'article 10-a, la période d'emprisonnement d'une personne dont la santé se dégrade, alors qu'elle a fini de purger sa peine. Si je dois mourir, autant décider moi-même plutôt que de laisser mon sort entre les mains des autorités. C'est pour cette raison que j'ai choisi d'entamer une grève de la faim, même si je ne suis pas en bonne santé.* » Depuis lors, les autorités l'ont fait changer de prison à quatre reprises. À la suite de son premier transfert, peu après qu'il eut cessé de s'alimenter, il a dû être renvoyé à Yangon afin d'y être hospitalisé, car son état de santé s'était fortement dégradé. Les autorités l'ont ensuite transféré, peu avant qu'il décide de commencer une nouvelle grève de la faim, dans une prison située à 241 kilomètres de Yangon, où vit sa

famille. En janvier 2005, il a de nouveau été transféré de la prison de Paungte à celle de Pyay, alors qu'il devait bénéficier de soins médicaux le lendemain, semble-t-il. La prison de Pyay se trouve à 288 kilomètres de Yangon, soit à environ sept heures de route de la capitale. Au Myanmar, selon certaines informations, un grand nombre de prisonniers comptent sur leurs proches pour leur procurer des médicaments et des aliments frais, afin de compléter les maigres rations alimentaires fournies par la prison. En les transférant dans des établissements situés loin de leur foyer, les autorités rendent ces initiatives plus difficiles pour les familles, tout en faisant peser sur elles une nouvelle charge financière.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– exhorte les autorités à libérer immédiatement et sans condition le prisonnier d'opinion Than Nyein, détenu alors qu'il n'a fait que mener des activités politiques légitimes ;

– priez-les instamment de veiller à ce que cet homme bénéficie sans délai de tous les soins médicaux requis par son état de santé, conformément aux principes énoncés par les Nations unies dans l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus ;

– dites-vous préoccupé par les multiples transferts dont Than Nyein a fait l'objet depuis septembre 2004, et engagez les autorités à permettre aux prisonniers politiques de rester dans des établissements proches de leur domicile, afin que leurs familles puissent leur rendre visite régulièrement et leur apporter la nourriture et les médicaments dont ils ont besoin.

APPELS À :

Président du *State Peace and Development Council* (SPDC, Conseil national pour la paix et le développement) :

General Than Shwe
Chairman
State Peace and Development Council
Ministry of Defence
Dagon Post Office
Yangon, Myanmar

Fax : +95 1 652 624

Formule d'appel : *Dear General*, / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) **ou** Général, (si c'est une femme qui écrit)

Premier ministre du *State Peace and Development Council* (SPDC, Conseil national pour la paix et le développement) :

Lieutenant General Soe Win
Prime Minister
State Peace and Development Council
Ministry of Defence
Dagon Post Office
Yangon, Myanmar

Fax : +95 1 652 624

Formule d'appel : *Dear Prime Minister*, / Monsieur le Premier ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques du Myanmar dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 11 MAI 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*